

Décision n°2024-90

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Mise à disposition d'un logement au titulaire du marché public de service conclu pour le gardiennage et l'entretien des cimetières communaux

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les délibérations n°2023-03-10 en date du 30 mars 2023 et n°2024-09-16 en date du 26 septembre 2024 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU l'article L.2122-17 du Code Général de Collectivités Territoriales précisant, qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

VU le marché public n°24A016 conclu avec la Marbrerie Funéraire Genin Piegay en vue d'assurer une mission de gardiennage et d'entretien des cimetières communaux pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT que l'exercice de ces missions nécessitent la mise à disposition du logement situé dans l'enceinte du nouveau cimetière,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Francheville met à disposition de la Marbrerie Funéraire Genin Piegay le logement situé dans l'enceinte du nouveau cimetière 1 chemin des pins - 69 340 Francheville, afin d'exercer les missions de gardiennage et de surveillance des cimetières communaux confiées dans le cadre du marché public n°24A016.

ARTICLE 2 : L'occupation du logement est consentie moyennant un loyer annuel hors charge de 3 500,00 €.

ARTICLE 3 : La convention d'occupation est conclue pour une durée de 4ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et suivra le sort du marché public auquel elle est rattachée.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Fait à Francheville, le 19 novembre 2024,

Pour le Maire empêché, La 1^{ère} Adjointe

Laurence MARCASSE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20241122-decision2024-90-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024